



# Communiqué

Le 17 décembre 2010  
Pour diffusion immédiate

## AVIS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

### AVERTISSEMENT AUX MOTONEIGISTES D'ÉVITER D'EMPRUNTER LE CANAL DE DÉRIVATION

La Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est rappelle aux motoneigistes d'éviter d'emprunter le canal de dérivation cet hiver encore, alors que les travaux continuent sur le canal de dérivation de la rivière Rouge.

Bien que les travaux d'excavation du chenal soient terminés, un certain nombre de projets de construction sont en cours à divers endroits le long du canal de dérivation. Ces travaux en cours font du canal de dérivation une zone de construction active et potentiellement dangereuse.

La Commission rappelle aussi aux motoneigistes que des parties du chenal d'étiage (le long du milieu du canal de dérivation) sont parfois recouvertes de glace mince ou connaissent des eaux libres pendant tout l'hiver et sont dangereuses pour les motoneigistes.

Évitez le canal de dérivation en tout temps et empruntez d'autres pistes de motoneige pendant la durée des travaux.

Merci de votre collaboration.

**Rappelez-vous : conduisez prudemment!**

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha,  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cellulaire)